

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie;
E. CUÉNOT, capitaine fédéral du génie.

N° 3. Lausanne, le 1^{er} Février 1865. X^e Année.

SOMMAIRE. — Nouvelle répartition de l'armée fédérale. — Réflexions sur les cours sanitaires. — Du nouveau fusil d'infanterie. — Bibliographie. — Nouvelles et Chronique. — Nominations. — Avis. **SUPPLÉMENT** — Tableau des écoles fédérales.

NOUVELLE RÉPARTITION DE L'ARMÉE FÉDÉRALE.

La grande commission militaire qui, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, avait été convoquée à Berne sous la présidence de M. le conseiller fédéral Fornerod pour s'occuper d'une nouvelle organisation de l'armée, a siégé lundi 16 et mardi 17 janvier. (1)

Le nouveau projet, travail spécial et volontaire de M. le lieutenant-colonel fédéral Feiss, secrétaire en chef du département militaire fédéral, et un rapport de M. le colonel fédéral Schwarz, proposant à ce projet quelques amendements, ont servi de base aux délibérations.

Depuis longtemps déjà des vices sérieux avaient été signalés dans les répartitions de l'armée de 1856, de 1860 et de 1862, assez semblables les unes aux autres. Outre des inconvénients de détail divers et nombreux, deux défauts les caractérisaient spécialement. Par une sorte de bon sentiment national, elles mélangeaient avec plaisir dans les brigades et dans les divisions des unités tactiques de toutes langues, ce qui compliquait beaucoup le service réel. Ni les unes ni les autres ne faisaient la part de la landwehr, qui n'est organisée, il est vrai, que depuis trois à quatre ans, mais qui compte déjà 62 bataillons et 4 demi-bataillons assez bien constitués.

La répartition de 1865, sous ces deux rapports, réalisera un vrai

(1) Cette commission était composée de MM. les colonels fédéraux Bontems, Egloff, Ed. de Salis, Denzler, Isler, Schwarz, Aubert, Herzog, Scherz et de M. le lieutenant-colonel Lecomte. — M. le lieutenant-colonel Feiss, secrétaire en chef du département, tenait le procès-verbal.